



République Française
Département du Val d'Oise

Canton de Pontoise

Commune de Livilliers

mairie@livilliers.fr

10, Rue de la Chaise
95 300 Livilliers

Téléphone : 01.34.42.72.04

ARRETE N°23/2026
PERMISSION DE VOIRIE AUTORISATION D'OCCUPATION
TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
POUR LA POSE D'UN ECHAFAUDAGE

Le Maire de la commune de LIVILLIERS,

- Vu les articles L2211-1 et L2212-2 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code la Route et notamment l'article R.411.8
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (notamment la signalisation temporaire) ;
- Vu la demande de FOURNIER LES TOITS DU VEXIN en date du 28/05/2026 concernant l'installation d'un échafaudage pour réfection de la toiture de Monsieur Jean-Marie SARAZIN au 16 rue de Paris, 95300 LIVILLIERS ;
- Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement pendant la durée des travaux.
-

Et pour permettre le bon déroulement des travaux :

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Jean-Marie SARAZIN, propriétaire de la maison 16, rue de Paris est autorisé à occuper temporairement le domaine public, pour permettre l'installation d'un échafaudage et le dépôt de matériaux par FOURNIER LES TOITS DU VEXIN 42 Rue Ampère 95300 ENNERY destiné à la réfection de la toiture au 16 rue de Paris 95300 LIVILLIERS à partir du 24 juin 2026 pour 60 jours.

Article 2 : Pendant la durée des travaux, le chantier sera sécurisé et matérialisé par Monsieur Jean-Marie SARAZIN et par l'entreprise FOURNIER LES TOITS DU VEXIN. Les règles de sécurité et d'accessibilité relatives à l'utilisation du domaine public devront être respectées. Le panneau pour les piétons devra être installé de chaque côté.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

La gendarmerie d'Auvers sur Oise ;

Monsieur Jean-Marie SARAZIN;

L'entreprise FOURNIER LES TOITS DU VEXIN

TRANSDEV

Affichage

LIVILLIERS, le 25/06/2026

Le 3ème Maire adjoint
Catherine FARGE

